

=====
Pôle Solidarité, Formation, Proximité
Service Territorial de l'Apprentissage et
de la Formation Professionnelle
=====

DÉLIBÉRATION N°20/2014

SAINT-PIERRE et MIQUELON
Reçu à la Préfecture
Le ...19.FEV..2014.....

Conseil Exécutif du 11 février 2014

**ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU TITRE DE L'EXERCICE 2014
AU LYCÉE ÉMILE LETOURNEL**

LE CONSEIL EXÉCUTIF TERRITORIAL DE SAINT-PIERRE ET MIQUELON

- VU** la loi organique n°2007-223 et la loi n°2007-224 du 21 février 2007 portant dispositions statutaires et institutionnelles relatives à l'outre-mer ;
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU** la délibération n°79-2012 portant délégation d'attribution au Président du Conseil Territorial et au Conseil Exécutif ;
- VU** les crédits arrêtés au chapitre 65 du budget territorial 2013 ;
- VU** la demande du Lycée d'État Émile Letournel en date du 14 octobre 2013 ;
- SUR** le rapport de son Président,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ
A ADOPTÉ LA DÉLIBÉRATION DONT LA TENEUR SUIT**

Article 1 : Le Conseil Exécutif Territorial décide d'attribuer au Lycée d'État Émile LETOURNEL, un acompte prévisionnel d'un montant de 35 000 € au titre de l'exercice 2014.

Cette première dotation sera allouée dès l'approbation de la délibération.

Article 2 : Une convention sera conclue avec l'établissement dès que le montant définitif de la subvention sera arrêté.

Article 3 : Les crédits nécessaires au règlement de cette dépense seront prélevés sur le budget territorial 2014 – Chapitre 65 - Nature 65737 – Fonction 221.

Adopté

7 voix pour
0 voix contre
0 abstention(s)
Membres du C.E : 8
Membres présents : 7
Membres votants : 7

Transmis au représentant de l'État

Le

Publié le

ACTE EXÉCUTOIRE

Pour le Président et par délégation,
Le 1^{er} Vice-Président



Stéphane LENORMAND

PROCEDURES DE RECOURS

Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Nom de l'organisme : Tribunal administratif de Saint-Pierre et Miquelon
Adresse : BP 4200 – Code postal : 97500 – Ville : Saint-Pierre et Miquelon
Tél. 05 08 41 10 30 – Télécopieur 05 08 41 27 12

Conseil Exécutif du 11 février 2014

RAPPORT AU CONSEIL EXÉCUTIF

**PARTICIPATION AUX DÉPENSES PÉDAGOGIQUES LIÉES À LA FORMATION
PROFESSIONNELLE AU TITRE DE L'EXERCICE 2014**

Dans l'attente du vote du budget territorial et de l'élaboration de la convention à conclure avec le Lycée Émile Letournel, il vous est proposé l'attribution d'une première dotation au titre de l'exercice 2014.

Cet acompte prévisionnel d'un montant de 35 000 € permettra à l'établissement de fonctionner dans de bonnes conditions et de pouvoir répondre aux besoins en équipement des ateliers.

La dépense sera imputée au chapitre 65 nature 65737 du budget 2014 de la Collectivité.

Tel est l'objet de la présente délibération.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

**Pour le Président et par délégation,
Le 1^{er} Vice-Président**


Stéphane LENORMAND